

Vervins

Des tensions entre syndicat et mairie

MUNICIPALITÉ Une décision de mairie concernant des employés absents à cause du Covid-19 passe mal au syndicat SUD. Affirmant être dans son droit, le maire se défend des reproches qui lui sont faits.



« Je ne pensais pas que ça se serait passé comme ça à Vervins, c'est une petite équipe, normalement il y a du dialogue. Ce ne sont pas des méthodes ». Secrétaire départemental

du syndicat SUD, Laurent Pipart est agacé. Depuis plusieurs mois, le représentant syndical et ses collègues vervinois, dont Laurent Lasserre (à droite sur la photo), déplorent un refroidissement total des relations avec la commune ce qui empêcherait un « dialogue social » qu'ils pensent nécessaire « Si les relations se passaient bien, avant d'envoyer un courrier comme celui-là, il y aurait un coup de téléphone, on s'appelle, on discute, on voit ensemble, c'est ça le dialogue social » se désole Laurent Pipart. Le

Durant la crise, les employés de mairie considérés comme vulnérables, et dont le poste ne peut pas être adapté en télétravail sont mis en ASA (autorisation spéciale d'absence). Dans ce cas, l'ordonnance du 16 mai 2020 autorise les mairies à leur retirer RTT ou jours de congés.

“Il me reproche de faire des choses que la loi m'autorise de faire.” J-M Prince

courrier en question - une décision de la mairie - annonçait que des RTT (récupération du temps de travail) seraient enlevées aux employés qui ont pris des autorisations spéciales d'absences (ASA, cf encadré) pendant le confinement. « La méthode ne me plaît pas du tout, c'est très bas, c'est mesquin », rajoute Laurent Pipart.

DANS SON DROIT

Un reproche que Jean-Marc Prince, maire de Vervins, ne voit pas du tout du même œil. « La mairie a appliqué les textes de loi, et on l'assume, s'étonne l'élu. Il me reproche de faire des choses que la loi m'autorise de faire, pourquoi je ne le ferais pas si j'ai le droit de le faire ? ». Le maire poursuit : « Dans un des cas, l'employé n'a l'atelier que pour lui, il peut ne croiser personne dans la journée, on considère donc qu'il n'a pas à rester chez lui comme lors du 1^{er} confinement. Quand le télétravail n'est pas possible, on aménage le poste ». Mais Laurent Pipart s'offusque d'une telle décision « Il y a quelques agents qui sont des personnes à risque (problème de santé, ndlr.), je ne comprends pas

qu'on touche en plus à leur régime indemnitaire, ils sont doublement sanctionnés » s'insurge-t-il. On l'aura compris, les hommes seront irréconciliables sur le fond du sujet, mais selon le représentant syndical, c'est la forme qui pêche aussi. Et le manque de communication « Le reproche est réciproque, je ne les ai jamais vus. Je suis là tous les mercredis et ils le savent, assène le maire. Et quand je vais les voir (les délégués syndicaux employés de mairie de Vervins, ndlr.), on ne parle pas de ça. Je les croise dans Vervins, il n'y a pas plus de dialogue. En tant que proviseur, je travaille avec des représentants syndicaux, ils me téléphonent, on discute... Mais eux ne prennent jamais le moindre rendez-vous ».

Clément Raveaux